

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

Tendances en matière de griefs et de plaintes des délinquants – de l'exercice 2019 à 2020 à l'exercice 2023 à 2024

À la suite d'une baisse antérieure, les nombres de plaintes et de griefs de délinquants se sont stabilisés en grande partie. Parmi les sous-groupes de délinquants, le sujet de préoccupation le plus courant est l'interaction avec le personnel.

Pourquoi nous avons effectué cette étude

Conformément à la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition \(LSCMLC\)](#), les délinquants qui sont sous la responsabilité du Service correctionnel du Canada (SCC) ont accès à un processus de règlement des griefs des délinquants. Les procédures et les délais de résolution des griefs des délinquants sont définis dans la [Directive du commissaire 081](#) et dans les [Lignes directrices 081-1](#).

Ce que nous avons fait

Les griefs reçus au cours de l'exercice 2019 à 2020 à l'exercice 2023 à 2024 ont été extraits du Système intégré de rapports – Modernisé (SIR-M) du SCC. L'analyse a porté sur les trois paliers du processus de recours des délinquants (plaintes écrites, griefs initiaux et griefs finaux) afin d'explorer les tendances thématiques et procédurales.

Ce que nous avons constaté

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre de plaintes et de griefs déposés par les délinquants est resté inférieur ou relativement stable par rapport aux années précédentes (voir : [Motiuk et Arnet-Zargarian, 2019](#)). Dans la grande majorité des cas (98 %), les plaintes et les griefs ont été déposés en lien avec un établissement correctionnel fédéral¹. Parallèlement aux fluctuations de la population carcérale fédérale moyenne, le nombre moyen de griefs par délinquant sous responsabilité fédérale a peu varié (voir le tableau 1). Le nombre de plaintes et de griefs déposés par les délinquants était constamment plus élevé dans la région du Québec (voir le tableau 2). Le nombre médian de jours s'étant écoulés avant qu'une décision ne soit rendue est resté relativement stable au cours de la période de cinq ans, variant entre 37 et 41 jours.

Les 101 693 plaintes et griefs reçus de l'exercice 2019 à 2020 à l'exercice 2023 à 2024 avaient été déposés par 14 375 délinquants individuels. Un sous-ensemble de délinquants étaient responsables d'un nombre disproportionné de griefs (c.-à-d. 51 délinquants, qui représentaient 20 % de tous les cas; une fois ces cas retirés, il restait un total de 81 275 griefs associés à 14 324 délinquants individuels).

Les deux catégories de plaintes et de griefs les plus courantes étaient « l'interaction » (p. ex., le rendement du personnel, la discrimination, le harcèlement par le personnel) et « les conditions et la routine » (p. ex., les effets personnels, la nourriture et le régime, les commodités de l'établissement), qui représentent ensemble plus de la moitié de tous les cas. Et ces deux catégories demeuraient les plus courantes, même après le retrait des cas répétitifs. Il y avait un chevauchement thématique considérable dans les catégories et les sujets les plus importants dans les cas soulevés dans les établissements pour hommes et pour femmes et parmi les différents groupes raciaux/ethniques. Le thème du « rendement du personnel » était toujours le sujet de préoccupation le plus fréquent (19 % au total; 17 % lorsque les cas répétitifs avaient été supprimés).

Tableau 1. Plaintes et griefs des délinquants – de l'exercice 2019 à 2020 à l'exercice 2023 à 2024

Mesure	Exercices				
	De 2019 à 2020	De 2020 à 2021	De 2021 à 2022	De 2022 à 2023	De 2023 à 2024
Moyenne – nombre de délinquants	14 009	12 832	12 389	12 673	13 830
Nombre de plaintes et de griefs*	20 926 (17 159)	20 481 (17 021)	19 442 (15 737)	20 086 (15 387)	20 758 (15 971)
Moyenne par délinquant	1,5 (1,2)	1,6 (1,3)	1,6 (1,3)	1,6 (1,2)	1,5 (1,2)

*Les chiffres entre parenthèses excluent les cas répétitifs, qui se définissent comme des cas où le nombre de plaintes était supérieur à trois écarts types au-dessus de la moyenne (c.-à-d. 140+; N = 51).

Tableau 2. Répartition régionale des plaintes et des griefs des délinquants – de l'exercice 2019 à 2020 à l'exercice 2023 à 2024

Région	Population moyenne	Moyenne des griefs*
Atlantique	1 177 9 %	6 342; 6 % (5 955; 7 %)
Québec	2 679 21 %	33 265; 33 % (22 742; 28 %)
Ontario	3 603 28 %	20 767; 20 % (17 064; 21 %)
Prairies	3 831 29 %	19 672; 19 % (17 742; 22 %)
Pacifique	1 774 14 %	21 267; 21 % (17 469; 22 %)
Total national	13 062 100 %	380; <1% (303; <1%)

*Les chiffres entre parenthèses excluent les cas répétitifs, qui se définissent comme des cas où le nombre de plaintes était supérieur à trois écarts types au-dessus de la moyenne (c.-à-d. 140+; N = 51).

Ce que cela signifie

Après la baisse antérieure dans le nombre de plaintes et de griefs de délinquants, les chiffres se sont largement stabilisés. Les tendances sont influencées par les cas répétitifs ainsi que par les différences régionales. Les cas liés au thème du « rendement du personnel » (une sous-catégorie de « l'interaction ») sont les plus fréquents dans les établissements et les sous-groupes de délinquants.

Références

Motiuk, L. et A. Arnet-Zargarian (2019). *Plaintes et griefs des délinquants dans le système correctionnel fédéral canadien*. Recherche en bref, 19-14. Ottawa (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour de plus amples renseignements

N'hésitez pas à envoyer un courriel à la [Direction de la recherche](#). Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour une liste complète des rapports et sommaires de recherche.

Préparé par : Laura McKendy et Jessica Lundy

¹ Les plaintes et les griefs peuvent également être déposés contre des installations et des bureaux dans la collectivité (p. ex. les bureaux de libération conditionnelle, les centres correctionnels communautaires).